

Isère

SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER

Plate-forme ULM : le préfet interdit les vols

Julien PICCARRETA



Le 5 janvier, le préfet de l'Isère a pris un arrêté interdisant les vols depuis la plate-forme ULM du hameau du Perrier à Saint-Hilaire-du-Rosier. Un nouvel épisode dans ce feuilleton qui dure depuis maintenant quatre ans. Et surtout un coup très rude pour les porteurs du projet.

Quatre ans déjà que [le projet de plate-forme ULM divise le hameau Le Perrier et, plus largement, une bonne partie de la commune de Saint-Hilaire-du-Rosier](#), à la frontière entre l'Isère et la Drôme. Mais le coup de sifflet final a peut-être été donné, mercredi 5 janvier, avec la publication d'un arrêté préfectoral interdisant les vols depuis ou à destination de cette piste considérée comme "occasionnelle" [lire par ailleurs].

La préfecture iséroise estime que "selon les éléments rapportés, l'utilisation de cette plate-forme engendre des nuisances phoniques de nature à porter une atteinte grave à la tranquillité du voisinage". L'arrêté souligne aussi que des "incidents graves [ont été] constatés à plusieurs reprises, début mars 2020 et en avril 2021, entre certains riverains et l'exploitant de la plate-forme ULM ou le propriétaire du terrain sur laquelle elle est implantée".

Enfin, la préfecture confirme les plaintes de longue date des voisins en affirmant que

“les vols réguliers constatés sur ladite plate-forme par les services de l’État compétents et de la commune, ne correspondent pas à la définition qu’en fait l’arrêté du 13 mars 1986 qui en fixe une utilisation occasionnelle et non régulière”.

Un ensemble d’éléments qui poussent donc aujourd’hui cette dernière à prononcer la fermeture de la piste. De quoi très fortement agacer [le propriétaire de la parcelle Michel Vignon](#) (*) : « Tout ça, ce ne sont que des mensonges ! », dénonce cet agriculteur de profession pour qui « les gens confondent tout. Dès qu’il y a un avion qui vole dans le coin, ils pensent qu’il vient d’ici ». Mais, promet-il : « Depuis l’arrêt de la plate-forme [permanente, NDLR], je n’ai vu personne se poser chez moi ! »

À l’inverse, Laurent Vivenza, porte-parole et vice-président de [l’association d’opposants La Sourde oreille \(environ 150 adhérents\)](#), savoure : « Que le préfet se positionne aussi clairement, c’est quand même assez exceptionnel. » Toutefois, il veut « rester prudent. Les différentes antériorités nous ont montré que les gens en face sont tenaces ».

Laurent Vivenza fait ici référence au recours déposé par l’initiateur même du projet, le pilote instructeur drômois Nicolas Plaisier, en 2020, lorsque le statut de la plate-forme est passé de permanent à occasionnel. Contacté, ce dernier promet qu’il est désormais « sorti » du dossier et que le soutien à son recours est maintenant assuré par la Fédération française aéronautique.

Un recours qui n’a par ailleurs pas encore été étudié par la justice administrative. Et qui pourrait n’être que le premier puisque Michel Vignon a désormais l’intention d’attaquer à son tour l’arrêté du 5 janvier...

Bref, si la récente décision de la préfecture va mettre un très gros coup de frein à l’activité aéronautique dans le ciel de Saint-Hilaire-du-Rosier, rien ne dit qu’elle coupera définitivement le moteur.

(*) Michel Vignon a par ailleurs été condamné pour avoir agressé un de nos collègues du *Mémo* travaillant sur ce dossier et qu’il accusait d’être venu « prendre des photos depuis ma propriété sans autorisation ».

Alors que l’affaire de la plate-forme ULM avait très fortement impacté la campagne des municipales de 2020 dans le village, l’actuel maire de Saint-Hilaire-du-Rosier, Sylvain Belle (*), se dit « satisfait » de la décision préfectorale. « En tant qu’élu,

explique-t-il, je souhaite que la sérénité revienne dans la commune. » Et pour cela, une seule solution selon lui : « Il fallait abandonner ce projet. Les tensions sont montées tellement haut... » Sa municipalité a donc clairement pris fait et cause pour les opposants ces derniers mois et Sylvain Belle reconnaît que « nous avons travaillé avec la préfecture, en faisant notamment remonter un maximum d'éléments », dans le sens de l'interdiction.

(*) Maire de 2008 à 2014, Sylvain Belle était élu d'opposition lors de la création de la plate-forme en 2018 (à ce titre, il avait voté pour la prolongation du statut de plate-forme permanente en 2020). Il est redevenu maire à la faveur des dernières élections.



La plate-forme ULM de Saint-Hilaire-du-Rosier a vu le jour en 2018. Elle est depuis au cœur de grosses tensions entre opposants et partisans. Archives photo Le DL /Julien PICCARRETA



